



PROCES-VERBAL

Séance du Conseil général

Date et lieu : 27 novembre 2019, 19h30, salle communale

Conseil général

Présents : 30 Conseillers généraux

(Mme Florence Romanens arrive à 19h33 et M. Christian Levrat à 19h53)

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 16 (15 jusqu'à l'arrivée de M. Christian Levrat).

Secrétaire du Conseil général : Mme Véronique Margueron

Conseil communal

Le Conseil communal est présent in corpore.

Secrétaire du Conseil communal : M. Olivier Richert

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 22 mai 2019 - approbation
2. EMS de la Sionge – approbation des statuts
3. Budgets 2020 de la Commune
 - 3.1. Budget de fonctionnement
 - 3.2. Budget des investissements
 - 3.2.1. Réaménagement du centre du village (Valtraloc) – demande de crédit d'investissement
 - 3.2.2. Réalisation d'un arrêt de bus Mobul (ligne 2) secteur "La Pala" et d'une place de rebroussement (terminus) secteur "Bois-du-Pâquier" – demande de crédit d'investissement
 - 3.2.3. Déplacement et modification de l'arrêt de bus Mobul, secteur "Le Dally" - demande de crédit d'investissement
 - 3.3. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune
4. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires - demande d'approbation
5. Planification financière 2019-2023
6. Bureau du Conseil général – élection de deux membres

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

7. Commission de l'énergie – élection d'un membre
8. Commission d'aménagement – élection d'un membre
9. Commission Vuadens demain – élection d'un membre
10. Commission du Fonds Louis Guigoz – élection d'un membre
11. Divers

Ouverture de la séance par Mme Sandy Maillard

Chers conseillères et conseillers communaux,
Chers conseillères et conseillers généraux,
Bonsoir chers collègues,

Bienvenue à cette 8ème séance du Conseil général et je vous remercie pour votre présence.

Bienvenue également à nos auditeurs et à la presse !

Pour débiter, je me dois de vous rappeler quelques règles :

Sauf autorisation accordée par le bureau du Conseil général, le public et la presse ne peuvent ni enregistrer ni filmer les débats. Aucune demande d'autorisation n'est parvenue dans ce sens au bureau du Conseil général.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance sera comme de coutume enregistrée. Comme d'habitude également, chacun et chacune qui voudront s'exprimer prendra un micro.

Il est 19h30 passé : je déclare cette séance officiellement ouverte. La convocation vous est parvenue par messagerie le 7 novembre dernier, a paru le 8 novembre 2019 dans la feuille officielle n° 45, sur le site de la commune et au pilier public, soit plus de 10 jours avant. Je constate donc sa régularité.

Afin de confirmer la présence de chacune et chacun, il est procédé à l'appel. M. Christian Levrat est retenu par ses fonctions de Conseiller aux Etats : il arrivera donc avec un petit peu de retard. Quant à Mme Florence Romanens, elle prend sa place quelques minutes après le début de la séance.

Le quorum est atteint et le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à quinze en début de séance, puis à seize lorsque tout le monde sera présent. Je souhaite par ailleurs une bienvenue particulière aux membres qui ont rejoint le Conseil général depuis notre dernière assemblée, soit M. Jérôme Favre, Mme Crystel Follonier Dumartheray, Mme Cindy Moret et Mme Florence Romanens.

Les textes des différentes interventions devront être transmis à la secrétaire au terme de la séance.

Y'a-t-il une remarque à l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, la séance peut donc débiter.

1. Procès-verbal de la séance du 22 mai 2019 – approbation

Chacune et chacun ayant pu prendre connaissance dudit procès-verbal, la discussion est ouverte à son sujet.

Aucune remarque n'étant formulée, la discussion est close. Le bulletin secret n'est pas requis et le Conseil général se prononce par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

Merci à notre secrétaire pour sa rédaction.

2. EMS de la Sionge – approbation des statuts

La parole est donnée M. Daniel Tercier pour le Conseil communal.

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

M. Daniel Tercier :

Mesdames, Messieurs,

Vous avez reçu, un peu tardivement j'en conviens, les dernières informations concernant les statuts de l'EMS de la Sionge, et spécialement les commentaires de M. Zurlinden, Directeur. La situation s'est donc éclaircie et plusieurs d'entre vous m'ont fait part de leur satisfaction. Je les en remercie. En mon nom et au nom du Conseil communal, nous vous recommandons d'accepter ces statuts.

Mme Sandy Maillard remercie M. Daniel Tercier et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé et le Conseil général se prononce par main levée.

Les statuts de l'EMS de la Sionge sont approuvés à l'unanimité.

3. Budget 2020 de la commune

3. Budget de fonctionnement 2020 de la commune de Vuadens :

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz pour le Conseil communal.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Chers collègues,

Notre budget pour l'an prochain présente des charges pour Fr. 10'559'708.- et des produits pour Fr. 10'535'623.-. Cette année, la progression des produits est supérieure à l'augmentation des charges de 3,2 %, respectivement de 2,64 %. Partant, le résultat est une faible perte de Fr. 24'085.-. La perte du budget de 2019 était de Fr. 79'117.-.

En la comparant au total des produits, nous calculons un 0,27 % d'excédent de charges pour un maximum autorisé de 5 %. Je rappelle qu'un dépassement de ce ratio implique une incidence sur le taux de l'impôt. En terme monétaire, cela correspond à plus de Fr. 500'000.- de perte. Nous n'en sommes pas là.

Quelques événements ont tout de même influencé notre budget. Il s'agit :

- de la révision de la fiscalité des entreprises qui réduit de Fr. 235'000.- nos produits, la compensation étant de Fr. 49'000.- soit une incidence totale de Fr. 186'000.-. L'aide est accordée pendant 5 ans;
- la péréquation intercommunale-cantonale nous aide pour un montant de Fr. 533'000.-;
- un point positif : les charges n'augmentent que de 0,26 %, mais représente près de la moitié du budget où nous n'avons aucune emprise;
- l'impact du CO de Riaz n'a pas eu la conséquence redoutée en raison d'après négociations et réévaluations des contrats et des dépenses effectuées par le nouvel administrateur. Une autre façon d'interpréter les investissements est également positive : nous nous attendions à un choc d'environ CHF 300'000.-. En définitive, notre participation est inférieure de Fr. 100'000.- par rapport au budget de cette année sur l'ensemble des bâtiments de l'école secondaire;
- les charges du Réseau Santé et Social de la Gruyère sont en augmentation de près de 8 % sur un montant de Fr. 640'000.-;

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

- enfin, 8 dicastères ont leurs charges nettes qui augmentent et 2 sont en diminution.

La prudence doit restée de mise et le Conseil communal est attentif lors de chaque séance à maîtriser la majorité des dépenses consenties. Je voudrais mentionner le poids des amortissements, et les dépenses liées qui proviendront des perspectives des investissements prévus par le district. Je parlerai du RSSG, des EMS, des pompiers, des constructions régionales de l'ARG. Ces amortissements vont impacter notre compte de fonctionnement dans les prochaines années.

Merci de votre attention.

Mme Sandy Maillard remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen des budgets de fonctionnement de la commune de Vuadens présentés en séance du Conseil général de ce soir. Nous tenons tout d'abord à remercier le Conseil communal pour sa disponibilité lors de deux séances avec la commission financière, ainsi que pour le soin apporté aux réponses écrites à nos 16 questions.

Budget de fonctionnement 2020 de la commune de Vuadens :

Ce budget présente pour la 3^{ème} année consécutive un excédent de charge. Cette année, celui-ci est réduit à Fr. 24'085.-, soit un dépassement de 0,23 % du total des produits.

Toutefois, nous pouvons considérer que ce budget est pratiquement à l'équilibre. Nous relevons avec satisfaction une baisse, certainement momentanée, des charges liées qui passent de 48,17 % au budget 2019 à 47,50 % au budget 2020. Nous préavisons favorablement le budget de fonctionnement de la commune 2020.

Au nom de la commission financière, Alain Moradpour, secrétaire, moi-même président.

Mme Sandy Maillard remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

M. Vincent Genoud :

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

A la lecture du premier chapitre du budget 2020 "Administration", l'augmentation significative des charges de près de Fr. 100'000.- m'interpelle quelque peu. Je me suis donc permis de me pencher sur l'évolution de ce compte depuis 2010 et j'ai constaté qu'en 10 ans notre commune a augmenté ses dépenses pour ce compte d'environ Fr. 700'000.-, soit une progression de plus 47 %.

Selon les informations reçues du secrétariat, en 2010 le personnel communal au complet était composé de 7.35 UP. En août 2020, il sera composé de 13.6 UP, soit un accroissement de 85 %. Parallèlement, il faut rappeler que notre population s'est agrandie d'environ 500 habitants.

Si on rapporte ces charges administratives par habitant, le montant passe de Fr. 739.- en 2010 à Fr. 866.- en 2020. Une telle évolution est importante et je me pose la question quant à sa justification. Est-elle en adéquation avec les besoins croissants résultants de l'augmentation de notre population afin de couvrir les tâches administratives et d'entretien de notre commune ?

J'ose penser que le Conseil communal se rend bien compte de cette situation et qu'il s'attache à prendre des mesures afin de gérer au mieux l'utilisation des ressources de son personnel. Existe-t-il par exemple des possibilités d'externaliser certaines tâches communales au lieu de procéder systématiquement à de nouveaux engagements de personnel fixe ?

A la prochaine lecture des comptes 2019, j'invite donc la commission financière à analyser l'augmentation de ses charges ou à mandater une analyse, et d'envisager de procéder à une

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

comparaison détaillée de nos chiffres avec ceux d'une commune dont le fonctionnement et la taille de sa population sont identiques. Je pense par exemple à Riaz.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Sandy Maillard remercie M. Vincent Genoud et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole. Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

3.2 Budget des investissements

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz pour le Conseil communal.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Mesdames, Messieurs,

Le budget des investissements 2020 fait apparaître des charges pour Fr. 5'168'000.- et des produits pour Fr. 51'000.-, soit un excédent de dépenses de Fr. 5'117'000.-.

Les investissements qui font l'objet de votre attention ce soir seront au nombre de trois, énumérés à l'ordre du jour de cette séance du Conseil général, pour un montant total de Fr. 7'315'500.-.

A la fin des travaux, des subventions devraient réduire nos passifs de Fr. 2'677'000.-, soit un montant net de Fr. 4'638'283.-. Ce montant va s'ajouter aux objets récemment votés d'un montant de Fr. 17'900'000.-, soit à un total de Fr. 22'500'000.-.

La part inscrite au budget des investissements 2020 des nouveaux investissements représente un montant de Fr. 700'000.-.

Le jeu des amortissements va faire baisser cette dette d'année en d'année, ce qui permettra de dégager un cash-flow, instrument indispensable pour continuer à investir pour garder nos installations pérennes. Toutefois, en regardant les conditions actuelles de financement, la répercussion des intérêts aura un impact bien moindre que celle des amortissements qui varient entre 4 et 15 %.

Malgré le fait qu'il faut investir pour aller de l'avant, le Conseil communal souhaite les réaliser dans un ordre de priorité longuement muri afin que l'ensemble de nos citoyens puissent en bénéficier.

En considérant la connaissance de la situation actuelle et en restant ainsi attentif à l'état de nos finances, nous sommes persuadés que les générations futures recevront une situation saine qui leur permettra de satisfaire autant qu'actuellement les besoins de notre commune.

Merci.

3.2.1 Réaménagement du centre du village (Valtraloc) – demande de crédit d'investissement

Avant de passer la parole au Conseil communal, Mme Sandy Maillard rappelle que, selon l'art. 38 al. 2 du Règlement du Conseil général, "le Conseil communal peut se faire assister de collaborateurs ou de collaboratrices de la commune ou d'une personne externe".

La parole est donnée à M. Daniel Tercier pour le Conseil communal.

M. Daniel Tercier :

Mesdames, Messieurs,

Afin de répondre à vos questions, nous avons convié Mme Melissa Marti du bureau CSD, responsable du projet présenté ce soir. Nous avons également convié M. Guy Billand du Service des Ponts et Chaussées du canton de Fribourg afin de nous faire part des atouts de ce projet. Comme l'a dit Madame la Présidente, ces invitations sont conformes au règlement du Conseil général. Je vous

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

rappelle que le dossier présenté comporte plusieurs volets : le réaménagement de la route cantonale, le réaménagement des places publiques, la mise en séparatif et le renouvellement du réseau d'eau potable. C'est un tout, un ensemble, les trois étant liés.

Avec l'accord de Mme Sandy Maillard, la parole est donnée à M. Sébastien Meyer pour présenter le dicastère de l'eau de l'épuration.

M. Sébastien Meyer :

Merci M. le Syndic, Mesdames, Messieurs,

Valtraloc ce sont aussi les infrastructures souterraines, l'importance du renouvellement des canalisations. Le réseau d'eau potable sera mis à neuf dans ce projet. Nous avons réparé quatre fois la canalisation datant de 1940 dans le secteur de la sellerie Vionnet.

Dans le cadre de la mise en séparatif du centre du village indiqué dans le PGEE, un nouveau collecteur d'eau usée sera mis en place. On va poursuivre de manière sensible et raisonnable, l'assainissement de notre commune. Le projet Valtraloc influencera la nouvelle clé de répartition en diminuant notre taux de participation. Nous serons, en effet, plus à l'aise avec l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin versant Sionge lorsqu'il faudra négocier la nouvelle clé de répartition pour la prochaine période. Pour des raisons de coordinations, et pour éviter de devoir faire subir des nuisances aux riverains deux fois, il est important que Valtraloc et les infrastructures souterraines soient dans le même projet et non pas dissociés.

Merci de votre attention.

Mme Sandy Maillard :

Merci. Est-ce que le Conseil communal souhaite encore d'exprimer ?

M. Daniel Tercier :

Il est prévu de donner la parole à M. Billand, si cela vous convient ?

M. Guy Billand :

Merci. On m'a demandé d'intervenir pour expliquer succinctement pourquoi Valtraloc. Qu'est-ce qu'on cherche à faire avec ces projets ?

Valtraloc ce n'est un programme nouveau, il date des années 90. C'est l'acronyme de Valorisation des espaces routiers en localité.

Pourquoi on a mis cela en place ? C'est dû à la pression de la circulation dans des villages tels que le vôtre mais aussi dans des localités plus importantes. Où cette pression a commencé des problèmes de sécurité sont apparus, mais aussi des gênes vis-à-vis des différents usagers de l'espace routier, parce qu'effectivement, dans une localité, ce n'est plus une route mais c'est plutôt une rue qui sert à nombreux usagers. Ce n'est pas seulement la voiture : y'a des piétons, y'a des cyclistes, y'a des personnes à mobilité réduite et ainsi de suite.

Ce programme en fait cherche à concilier ces différents modes d'usage de la rue, en ayant une attention plus particulière sur l'aspect sécuritaire. Et pour ça effectivement, la réflexion ne se limite pas simplement à la chaussée mais à l'espace urbain, c'est-à-dire qu'on réfléchit effectivement aux différents types de mobilités. On s'attache aux problèmes de fonctionnement des carrefours par exemple, aussi du stationnement, aux questions de visibilité, de perception des aménagements et ainsi de suite. Il faut savoir que c'est un programme qui a eu certain succès puisque sur les 136 communes sauf erreur du canton de Fribourg actuellement, il y en a plus d'une huitantaine qui ont choisi cette méthode pour résoudre leurs problèmes de traversé de localité.

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

Pour vous donner des exemples très simples : quand on travaille avec Valtraloc, on ne va pas réduire l'intensité du trafic, on va réduire sa vitesse alors pas de manière spectaculaire (c'est 4 - 5 km/h de moyenne), mais ces 4 - 5 km/h a une influence directe sur l'accidentologie. C'est-à-dire qu'on réduit, statistique à l'appui, le nombre d'accidents de 25 à 50% suivant les traversées. Donc ce n'est pas rien, c'est même assez spectaculaire. Ce sont certes des projets qui ont un coût mais qui ont aussi une certaine pérennité. On parle ici d'aménagement routier : la durée de vie d'une route, c'est au minimum une soixantaine d'année.

Si on compare, les investissements consentis pour ces infrastructures aux coûts des accidents, pour la société ce sont des investissements vite amortis. Il faut savoir qu'un accident, ce sont des dégâts matériels qui se chiffrent en dizaine de milliers de francs. Dès que vous avez des blessés, ça chiffre en centaine de milliers de francs et quand vous avez des tués (si tant est qu'on puisse le chiffrer), ce sont des millions de francs.

Dans la traversée de Vuadens, vous avez une statistique d'accidentologie : on répertorie les accidents sur 5 ans pour voir un peu quels sont les endroits dangereux, quels sont les problèmes de sécurité qu'on peut rencontrer à Vuadens. Vous avez 7 accidents déclarés avec dégâts corporels sur ces 5 dernières années. Il y en a autant sans dégâts et il faut rajouter autant d'accidents qui ne sont pas déclarés (quelques tôles froissées et ainsi de suite). Donc je dirai, vous avez quand même pas mal d'accidents et c'est bien de s'en préoccuper avec Valtraloc par exemple.

Merci.

Mme Sandy Maillard remercie M. Guy Billand et demande au Conseil communal s'il veut rajouter quelque chose. Ce n'est pas le cas. Elle donne donc la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit, présenté en séance du Conseil général de ce soir.

Ce crédit d'investissement de 6 millions, réparti à raison de Fr. 4'224'000.- pour l'aménagement routier et place, et Fr. 1'776'000.- pour l'épuration et l'eau, implique, après subventions de Fr. 2'330'425.-, un investissement global net pour la commune à hauteur de Fr. 3'669'575.-. Son financement est prévu par emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont estimées à Fr. 183'000.-.

Nous insistons sur 3 points particuliers :

- le coût de cet investissement impliquera de facto un report des autres investissements importants de la commune;
- afin d'éviter des éventuels surcoûts liés au délai de réalisation, nous recommandons à la commune, en sa qualité de maître d'ouvrage, de désigner un responsable du suivi du chantier (autre que le bureau d'ingénieurs) et de prévoir une planification des travaux par secteur concerné;
- la réalisation de cet investissement est conditionnée par le délai d'obtention des subventions.

Par conséquent, compte tenu de ce qui précède et d'un point de vue uniquement financier, nous préavisons favorablement la demande présentée.

La Commission financière

Mme Sandy Maillard remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

M. Michel Sudan :

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal sollicite ce soir l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'investissement de 6 millions. Tenant compte des participations du Service des ponts et chaussées et de l'agglomération (Mobul), le montant à charge de la commune est de Fr. 3'669'575.-. On peut diviser cette demande en trois parties :

La première concerne Valtraloc, soit la valorisation de la traversée de la localité, par la réfection de la route et des trottoirs, entre la ligne de chemin de fer et le pont sur le Russon. La chaussée sera rétrécie à 6 m malgré que les véhicules deviennent de plus en plus larges. Selon une étude de l'institut CAR, la largeur moyenne des voitures était d'environ 1,68 m en 1990 contre 1,80 m en 2017. Les routes plus larges incitent les conducteurs à rouler plus vite. Dès lors, rétrécir les routes invite les conducteurs à rouler plus prudemment.

Notre commune doit également répondre au plan directeur de l'agglomération Mobul. Selon ce plan, la valorisation des traversées du village doit permettre la diminution du trafic de transit et d'apaiser la circulation dans le centre du village et des quartiers en invitant les usagers de la route à utiliser la H189, d'améliorer l'attractivité des bus en privilégiant leur circulation sur les axes principaux.

La documentation transmise au Conseil général ne précise rien au sujet de la circulation. Nous partons du principe que cette dernière répond à l'article 43 de la LCR sur la répartition de la circulation, soit :

- Les véhicules automobiles et les cycles n'emprunteront pas les chemins que ne se prêtent pas ou ne sont manifestement pas destinés à leur circulation.
- Le trottoir est réservé aux piétons, la piste cyclable aux cyclistes.

Dès lors, tenant compte de l'élément lié à la sécurité, le groupe accepte le projet Valtraloc. Outre le centre du village, la commune est invitée à prendre des mesures de sécurité pour limiter la circulation sur la Route du Briez pendant et après les travaux.

La 2^{ème} partie de cette demande est la réalisation des infrastructures souterraines secteur La Laiterie – centre du village, soit la construction d'un nouveau canal d'évacuation des eaux usées et la mise en séparatif du centre du village.

Etant donné que le secteur routier situé entre La Laiterie et le centre du village est déjà occupé par plusieurs autres services tels que l'électricité et le téléphone rendant problématique la pose d'infrastructures souterraines dans la chaussée, que le canal d'évacuation des eaux usées se trouve déjà du côté Moléson, le groupe préavise favorablement ce projet, malgré l'absence de documentation dans le dossier qui nous a été fourni. Nous avons dès lors pris comme pièce de référence le dossier présenté lors de la demande de crédit.

Le dernier volet de cette demande concerne la place du village. L'attrait d'un cœur de village réside dans la qualité de ses espaces publics et le plaisir de ses usagers à y vivre. La limitation du stationnement dans l'espace public est une condition de base. La matérialisation, telle que l'arborisation, favorise la convivialité et la rencontre entre les usagers. Des espaces publics de qualité permettent d'augmenter l'attractivité du centre du village.

Le bâtiment remarquable telle que l'école construite en 1883 fait partie de notre patrimoine et doit être mis en valeur par la création d'un chemin d'accès. Le groupe a pris note que l'endroit cité "La place du village" sur le plan présenté dans la documentation qui nous a été transmise, peut être utilisé comme place de parc lors de manifestations, lotos, services religieux, ainsi que du fait que le plan est provisoire et sujet à modifications en fonction des discussions futures.

Tenant toujours compte de l'élément sécurité, le groupe accepte également ce projet de place de village.

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

Merci de votre attention.

Mme Sandy Maillard remercie M. Sudan et donne la parole à M. François Morand.

M. François Morand, au nom du Mouvement indépendant :

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Le Conseil communal nous demande ce soir un crédit de 6 millions pour la traversée du village par Valtraloc. Nous sommes conscients de l'importance de ce projet pour sécuriser le centre du village. Toutefois, notre groupe souhaite obtenir encore différents renseignements avant de passer au vote. Avant de passer à mes questions, je voulais vous demander si je passe mes questions une après l'autre et vous y répondez ou comment vous voyez la chose par rapport aux personnes qui ont été invitées ?

Il est convenu de répondre au fur et à mesure que les questions sont posées

M. François Morand :

Quelles sont les modalités et les délais à respecter pour l'octroi des subventions ? Est-ce que l'octroi de cette subvention dépend de la date du départ des travaux ou de la date d'acceptation au Conseil général ?

Mme Mélissa Marti :

Il faut savoir qu'on a plusieurs types de subventions qui sont valables pour ce projet. On a les subventions qui sont liés à Mobul et à l'agglomération directement. Ces subventions sont dépendantes d'une acceptation par la Confédération. Il y a une procédure qui doit être réalisée et qui sera réalisée dès la validation du projet par le Conseil général le cas échéant. Donc cette procédure va suivre et la validation doit être obtenue avant le démarrage des travaux. C'est une des conditions sine qua none. Donc, on doit attendre la validation de l'octroi de la subvention avant de démarrer les travaux. Si les travaux sont démarrés avant, la subvention tombe à l'eau. Pour cela, on a déjà des discussions qui sont en cours avec directement la responsable de l'agglomération. Pour l'instant, les procédures vont bon train. Rien n'a été entamé, qu'on soit clair, mais les documents sont déjà à notre disposition pour pouvoir entamer la procédure.

Pour tout ce qui est subventions qui sont liées à l'acoustique et au bruit, c'est-à-dire tout ce qui est phono-absorbant, les subventions sont valables jusqu'en 2022. Si on suit le planning des travaux qui a été annoncé dans les dossiers, on arrivera à obtenir ces subventions dans les délais.

M. François Morand :

Selon les indications du Service des Ponts et Chaussées du canton de Fribourg, il semble que le déneigement des routes de moins de 6,40 m n'est pas garantie par leurs services. Le projet de ce soir prévoit une chaussée à 6 m. Peut-on avoir une certitude que le déneigement pourra tout de même se faire par le canton ou doit-on en conclure que les charges pour ces travaux seront respectivement facturées à la commune ? Le Conseil communal a-t-il reçu l'aval du Service des Ponts et Chaussées et la garantie d'un déneigement pour une route de 6 m ?

M. Guy Billand :

Oui. Il faut savoir que le 2/3 du réseau entier fribourgeois fait 6 m. Ce n'est pas qu'à travers Vuadens que l'on va rétrécir la route. C'est une réalité : les routes secondaires font 6 m et on les déneige. Il est vrai que certains chasse-neiges ont des lames de 3 m et ils ont besoin d'une certaine marge de

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

mouvement. Cela implique qu'effectivement lorsqu'un chasse-neige croise un poids-lourd, le poids-lourd va devoir serrer sur sa droite et ralentir, mais cela ne pose pas de problème technique.

M. François Morand:

Toujours selon les indications du SPC, il est possible de garder des trottoirs non-franchissables dans un aménagement type Valtraloc. Nous concevons que les trottoirs en biais permettent une meilleure sécurité pour les vélos et les motards. Toutefois, si la route n'est pas suffisamment large, cela met en danger les utilisateurs piétons, notamment les écoliers. En effet, si la route ne permet pas le croisement de gros véhicules, on risque de voir des camions par exemple mordre sur ces trottoirs en biais. Est-ce que la largeur prévue permet bien le croisement de véhicules à gros volume important sans empiéter sur ces trottoirs ?

M. Guy Billand :

Toujours oui, mais les croisements de camion ne se feront pas à 50 km/h parce que, pour garantir un croisement à cette vitesse, il faut effectivement des largeurs plus importantes, donc les camions doivent ralentir pour croiser. Il faut savoir aussi que les camions représentent un peu moins de 10% du volume de trafic et que les cas de croisement entre camions, cela ne va pas être la norme dans la traversée de Vuadens.

Moi, je vous invite aussi à voir l'aménagement réalisé pas loin d'ici à la Tour-de-Trême. C'est un aménagement à 5,60 m et des bordures biaises. Je vous invite à vous arrêter et à regarder la circulation à la Tour-de-Trême aux heures de pointe et vous ne verrez quasiment jamais de franchissement des trottoirs.

M. François Morand :

Je crois que la Tour-de-Trême est à 30km/h, c'est ça ?

M. Guy Billand :

Pas toute la traversée, une partie seulement.

M. François Morand :

Oui, mais la traversée du centre est à 30 km/h.

M. Guy Billand :

Oui

M. François Morand:

Prochaine question : concernant les mesures d'accompagnement notamment pour la Route du Briez et du Rosé, une étude a-t-elle été demandée ? Est-ce que le Conseil communal peut nous confirmer ? Si oui, les conclusions de cette étude sont-elles déjà connues ? Ces mesures nous semblent indispensables dans la réalisation de Valtraloc. Sans cela, nos axes secondaires risquent de devenir des routes de contournement. On déplacerait ainsi le trafic sur des routes qui ne sont pas du tout adaptées.

Nous demandons donc au Conseil communal d'être particulièrement attentif et actif sur cet aspect. Une mise en zone "riverains autorisés" pourrait peut-être, parmi d'autre proposition, représenté un début de solution. Cette solution-a-t-elle été déjà envisagée ?

M. Daniel Tercier :

Oui, nous avons contacté le responsable des routes. M. Christophe Yenni a contacté dernièrement le bureau Sabert pour nous faire une réflexion sur le trafic. C'est très sommaire mais dès le début de l'année prochaine, nous allons demander à un document officiel avec les mesures qu'on pourrait envisager afin de canaliser ce trafic et peut-être le réduire. Nous n'avons pas la solution à l'heure actuelle, mais nous avons le premier jet du bureau Sabert ici.

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

M. François Morand :

Disons qu'on ne pourrait pas avoir des précisions par rapport à cette étude actuellement avant le vote ?

M. Daniel Tercier :

Ce n'est pas une étude c'est une première réflexion. Pour une étude on doit demander officiellement une étude.

M. François Morand:

Et pourquoi cela n'a pas été fait en même temps que le projet ?

M. Daniel Tercier :

Cela a été fait y'a un mois, suite à certaines conversations qu'on a eues.

M. François Morand :

De plus, nous souhaiterions savoir ce qu'il en est d'un éventuel projet de route qui nous avait été soumis lors de la construction de l'entreprise Bumotech. Cette route partait du contour de la porcherie pour aller tout droit rejoindre la route de la zone industrielle de Planche-maille. Cette route pourrait régler quelque part tous les problèmes. Où en est ce dossier ?

M. Daniel Tercier :

Lors de la construction de Bumotech, il nous avait été dit qu'on devrait à futur faire une route, partant de la porcherie jusqu'au pont de l'autoroute du Briez. Mais, il fallait plus de 500 véhicules sur la zone pour créer cette route. Actuellement Bumotech a 150-160 employés. Nous sommes encore loin de cela.

M. François Morand :

Pour ne pas monopoliser la discussion, pour terminer et en conclusion à toutes ces questions, il est vraiment dommage que l'on attende la soirée du Conseil général pour proposer l'intervention de deux ingénieurs impliqués dans le projet Valtraloc pour répondre aux questions. Ceci juste avant le vote final.

Je regrette personnellement que toutes ces informations ne nous est pas été données lors de notre commission d'aménagement qui, à mon avis, a été convoquée trop tardivement soit deux semaines avant le Conseil général.

De plus, la présentation de ce projet Valtraloc, qui a été faite durant l'été 2019 aux membres du Conseil général, est passée de l'état de projet à un projet définitif qui vous est soumis en votation ce soir sans qu'il y ait eu entre deux une nouvelle séance de commission pour pouvoir donner les avis des différents groupes présents ce soir.

Pour toutes ces raisons, le Mouvement indépendant vous propose de reporter le vote de ce projet, tel qu'il vous est soumis ce soir à la présente séance, à la séance du Conseil général de mai prochain.

En effet, nous avons le sentiment que l'on précipite un peu les choses. Vu le montant engagé et l'importance de ce dossier pour notre village, le Conseil général doit pouvoir se prononcer après avoir obtenu tous les éclaircissements nécessaires.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Sandy Maillard remercie M. François Morand. Pour préciser, vous déposez une motion d'ordre qui consiste à reporter le vote de ce soir. Elle donne la parole à M. Alain Moradpour.

M. Alain Moradpour :

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Cher/es collègues,

Lors de la séance du Conseil général du 30 novembre 2016, nous étions déjà intervenus dans cette salle pour vous informer que le groupe PDC soutiendra un projet Valtraloc minimal. De plus, nous demandions au Conseil communal d'étudier la question des mesures d'accompagnement.

Or, 3 ans plus tard, force est de constater qu'il n'a pas été tenu compte de notre intervention, tant du point de vue financier que de celui des mesures d'accompagnement.

Par conséquent, compte tenu des 5 points suivants :

- tout d'abord le coût de cet investissement d'envergure impliquera un report des autres investissements importants de notre commune;
- deuxièmement, aucune mesure d'accompagnement n'a été développée pour gérer au mieux le trafic qui serait vraisemblablement reporté sur la route du Briez;
- troisièmement, le projet prévoit des trottoirs franchissables par les véhicules motorisés, soit environ 12'000 par jour dont un certain nombre de poids lourds, ce qui ne nous semble pas compatible avec au niveau de sécurité suffisant pour les piétons;
- quatrièmement, la route d'une largeur de 6 m ne permettra pas à deux véhicules agricoles de croiser sans empiéter sur lesdits trottoirs;
- cinquièmement, nous n'avons pas d'information quant aux exigences minimales de Mobul pour la traversée de notre village.

Nous sommes par conséquent d'avis que cette demande de crédit d'investissement doit être refusée telle que présentée.

En revanche, nous estimons qu'un resserrement de la chaussée aux 2 entrées du village ainsi qu'aux arrêts de bus, cumulés au passage tous les $\frac{1}{4}$ d'heures des bus Mobul, devrait contribuer à ralentir efficacement la circulation tout en maintenant la largeur actuelle de la route.

Compte tenu de ce qui précède, nous invitons le Conseil communal à nous présenter un nouveau projet en version allégée avec une analyse des mesures d'accompagnement lors du prochain Conseil général afin de pouvoir encore bénéficier des subventions avant l'échéance du délai légal.

Merci de votre attention.

Mme Sandy Maillard remercie M. Alain Moradpour, et demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole.

M. Fabrice Brodard :
Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Mesdames,
Messieurs,
Chères et chers collègues,

Le groupe PS est favorable au projet de Valtraloc car il permet d'améliorer la sécurité et la qualité de vie des citoyennes et citoyens. Comme M. Billand l'a dit, il permettra de limiter la vitesse des véhicules, souvent trop élevée surtout à la sortie du contour qui se situe devant ce bâtiment. Il permet aussi d'améliorer l'accès aux transports publics, et de diminuer les nuisances sonores. Il est important de pouvoir aller de l'avant avec ce projet, et de pouvoir ainsi bénéficier des subventions cantonales.

A mon tour, je regrette que les questions n'aient pas été posées avant, alors que pourtant l'ingénieur était présente et que certains aient attendu cette séance pour les poser.

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

Cependant, nous tenons quand même à relever plusieurs points à prendre en compte dans les étapes suivantes de la réalisation de Valtraloc :

- Le premier concerne le report de la circulation sur la route du Briez, qui a déjà été mentionné à plusieurs reprises, route qui est très fréquentée par les véhicules des entreprises voisines. Il est important de s'occuper et d'anticiper ce problème et de prévoir des mesures d'accompagnement pour cette route. Les solutions ont déjà été proposées, je ne vais pas étendre là-dessus.
- Le deuxième point concerne l'accès vers le nouveau centre commercial et la Poste notamment. La circulation devant ces bâtiments est dangereuse sous la forme actuelle. Avec la réalisation de Valtraloc, nous encourageons le Conseil communal à continuer les discussions pour améliorer cette situation et proposer par exemple un sens unique devant ces bâtiments.
- Troisièmement, nous nous réjouissons de la suppression du poids public au centre du village. Mais nous insistons encore pour que les camions n'aient plus accès à cette place du village qui voit la sortie des enfants de l'école, car ceci n'est pas clairement indiqué dans le projet actuel. Plus précisément, c'est une question : est-ce qu'un camion pourra accéder au secteur pavé ou est-ce que des obstacles seront prévus à cet effet ?
- Finalement, nous regrettons que le projet de place de sport qui nous a été présenté en octobre n'ait pas pu être intégré à l'ensemble du projet. En effet, lorsque j'étais intervenu en mai 2018 pour demander des nouvelles de ce projet de place de sport, il m'avait été répondu qu'il serait réalisé en même temps que Valtraloc afin de coordonner les travaux. Or, il a maintenant été reporté, même s'il est évident que les travaux à entreprendre pour les canalisations vont toucher certaines parties de cette place de sport.
Nous demandons donc que ce projet, important pour les jeunes de notre village qui méritent aussi que l'on s'occupe de leur bien-être, soit remis à l'ordre du jour de notre prochaine séance.
Je parle du projet de place de sport ici.

Merci.

Mme Sandy Maillard remercie M. Fabrice Brodard et donne la parole à M. Christophe Pittet.

M. Christophe Pittet:

Madame la Présidente,
Mesdames,
Messieurs,

Je souhaite prendre la parole au nom du groupe UDC quant à la demande de crédit Valtraloc. Notre groupe a très attentivement étudié ce projet important pour le futur de notre commune.

Selon notre groupe, la variante proposée par le Conseil communal est trop coûteuse et ne répond pas aux besoins de l'entier des utilisateurs de nos routes communales.

Au vu de la planification financière qui nous a été transmise, la somme totale de cet investissement péjorera à terme la capacité d'investissement de notre commune. L'augmentation du trafic qui traverse notre localité pousse le groupe UDC à chercher des solutions. En cas de réalisation en l'état, un certain nombre de routes secondaires de notre village seront utilisées à un mauvais escient.

Notre groupe n'est pas opposé à la réalisation du projet Valtraloc. Néanmoins, il estime que le projet doit être retravaillé et il attend du Conseil communal la proposition de diverses variantes, dont une version au budget plus abordable.

Enfin, notre groupe se permet de relever que le fait de report de la validation d'un projet en 2020 n'impactera aucunement l'accès aux subventions fédérales. C'est pourquoi notre groupe vous recommande de rejeter ce projet en l'état.

Mme Sandy Maillard remercie M. Christophe Pittet et donne la parole à Mme Anne-Catherine Barras.

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

Mme Anne-Catherine Barras :

Mesdames,

Messieurs,

Je tiens à vous exprimer par ce message ma déception quant au réaménagement de la place du village. Je trouve le résultat, les plans qui nous ont été transmis, inaboutis, notamment en ce qui concerne les deux places de parc. Ces deux places de parc qui, en l'état, risquent d'augmenter la circulation autour du bâtiment paroissial sur un tronçon qui est déjà dangereux et où on a de la peine à croiser.

Pour rappel, j'avais déjà proposé à la séance du 2 mai 2018 de mandater un expert, un bureau d'étude afin de réfléchir à cette circulation dans cette zone devant l'Eglise, ceci d'autant plus en pensant au projet du Pré de la Cure qui va débiter bientôt. Je réitère donc ma proposition de mandater une étude sur la circulation dans ce secteur, et je demande la confirmation que les plans qui nous ont été présentés ne sont pas définitifs et qu'ils peuvent être encore modifiés.

Mme Melissa Marti :

Les plans qui ont été proposés pour la place devant l'école peuvent faire l'objet de modifications encore à l'heure actuelle.

Mme Sandy Maillard remercie et passe la parole à M. Christian Levrat.

M. Christian Levrat :

Merci Madame la Présidente,

Monsieur le Syndic,

Chères et chers collègues,

Mesdames,

Messieurs,

D'abord désolé d'être arrivé en retard : on avait la première séance entre la nouvelle députation et le Conseil d'Etat, et je n'avais pas le cœur de laisser seules mes nouvelles collègues face à nos Conseillers d'Etat. Mais visiblement j'ai réussi à regagner Vuadens pile pour la discussion passionnante de la soirée et j'aurai deux-trois remarques à faire :

La première, c'est ressorti quand même de beaucoup des interventions, c'est que la situation actuelle est intenable. Elle est intenable en termes de bruit : on est très vraisemblablement complètement en dehors de toutes les normes fédérales en matière de bruit. Elle est intenable en matière de sécurité sur la route : on a parlé de la sortie de la Coop, mais on pourrait parler de la sortie à la Croix-Blanche. Un jour ou l'autre, on va avoir un accident extrêmement sérieux et la question se posera de savoir alors pourquoi est-ce qu'on n'a rien entrepris pour résoudre ces carrefours ou pour améliorer ces carrefours. Elle n'est pas acceptable en matière de vitesse : le nombre de véhicules et la vitesse à laquelle ces véhicules traversent le village n'est pas tenable. Et la question qu'on doit se poser c'est : qu'est-ce qu'on a fait pour faire en sorte que cette vitesse soit modérée ? Et à mon sens, elle n'est pas tenable non plus du fait de la présence de trop nombreux poids lourds qui n'ont rien à faire dans une traversée de village. On parlait de route de contournement ou de mesures d'accompagnement : actuellement la traversée de Vuadens, c'est la route de contournement à la H189 qui est bloqué systématiquement aux heures de pointes.

La première question qu'on doit se poser ce soir, c'est est-ce que cette situation-là peut perdurer ? Est-ce qu'on peut perdre encore 2-3-4 ans avant de prendre des mesures pour faire en sorte qu'on arrive à modérer un peu le trafic et qu'on ait pris des mesures dans ce domaine ?

Le projet qui nous est présenté propose en gros d'élargir les espaces de vie, les espaces pour qu'on se rencontre à l'intérieur du village, de réduire le trafic et d'améliorer notre qualité de vie dans le village. Cela me paraît être assez précisément ce que les gens qui habitent ici attendent de notre

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

part. Alors pas forcément, j'admets, les gens qui sont en transit à travers le village et qui considèrent qu'il est plus rapide de traverser Vuadens depuis Vulruz pour se rendre à Bulle que d'utiliser les sorties de l'autoroute qui sont prévues à cet effet à Bulle. Mais pour les gens qui habitent ici et qu'on représente, ça me paraît aller précisément dans la bonne direction.

J'entends bien toutes les objections qui ont été levées, y'en a d'ailleurs une bonne part que je partage. Je pense que c'est effectivement dommage qu'on n'ait pas étudié simultanément des modérations de trafic sur la Route du Briez, parce que je ne suis pas sûr d'ailleurs que ce soit uniquement lié à Valtralog. Aujourd'hui déjà la Route du Briez est utilisée comme sortie principale depuis la zone industrielle vers Lausanne. Et on a les camions de grandes entreprises situées là-bas qui traversent la Route du Briez pour se rendre à la sortie de l'autoroute de Vulruz parce qu'ils considèrent que la route de contournement est bloquée.

Aujourd'hui déjà on a un problème et je pense qu'on aurait pu le faire. Je pense que la question de la place de sport pourrait être traitée. Je pense que la situation devant la Coop est intenable et que le projet Valtralog va l'améliorer un peu mais que c'est encore insuffisant et qu'il faut faire encore un pas de plus. Enfin il y a toute une série de position sur lesquels on a des avis plus ou moins fondés, des avis d'utilisateurs de ces routes et qui pourraient nous amener à dire "on veut un projet un peu différent".

Mais si chacun d'entre nous a le sentiment qu'il peut dessiner le projet qui lui correspondra parfaitement à lui et à son analyse ou à ses souhaits, je crois que nous nous trompons. Ce que nous devons faire aujourd'hui c'est dire : est-ce que nous voulons modifier la situation actuelle, et à ça je pense que la réponse ne peut être que oui. C'est dire : est-ce que le projet qui nous a été présenté permet d'améliorer la situation ? Là aussi, la réponse ne peut être que oui. Est-ce que ce projet est parfait ? On répondra probablement tous non, mais on n'a probablement pas tous les mêmes objections contre ce projet. On a chacun des objections un peu différentes en fonction de la manière dont on l'utilise : pour ceux qui sont paysans ça sera la question du croisement des véhicules agricoles, pour ceux qui ont des enfants à l'école ça sera la sortie des véhicules de la place de l'école, de la place du village. On a tous des priorités un peu différentes. Mais ce que je souhaiterais vous dire, c'est que la véritable question qui nous est posée c'est : est-ce qu'on veut avancer ou pas ? Je pense qu'on doit donner un signe clair pour dire "maintenant on avance". Ça fait trop longtemps que ce projet traîne. On a aujourd'hui quelque chose de concret qui nous est proposé, il ne nous plaît pas dans tous les détails, il va encore falloir des discussions, il faudra notamment, moi ça me paraît le plus urgent, trouver une solution pour la Route du Briez et en même temps ce projet il a un gros avantage c'est qu'on l'a.

Et les délais qui vous ont été rappelés sont impératifs : 2022 pour délais cantonaux, 2026 pour les délais fédéraux. Ce qui n'a aucun sens, c'est de le reporter d'une séance générale : on ne va pas pouvoir élaborer d'ici la prochaine séance du Conseil général un projet sérieux pour ce Valtralog. Si on a le reporte, il faut le reporter de 2 ou 3 ans pour élaborer un nouveau projet qui correspond d'avantage aux souhaits des uns et des autres. Et ça, ça ne me paraît pas responsable honnêtement de le reporter de plusieurs années.

Un mot encore sur la question sur la question financière, parce qu'elle a été abordée à plusieurs reprises. Bien sûr ce projet a un coût, mais on a en parallèle des terrains à valoriser au centre du village, notamment les terrains du Pré de la Cure. On va dans une situation où le marché immobilier se tend, où il n'est pas certain du tout qu'on arrive à valoriser ces terrains dans un délai raisonnable. Et dans la valorisation des terrains, des questions comme la qualité de vie au centre du village (en gros est-ce que vous habitez à côté d'une route cantonale à haut trafic ou est-ce que vous avez fait des efforts pour qu'il y ait des zones de rencontres) joue un rôle, comme joue un rôle aussi la question des investissements. C'est clair que si on fait cet investissement, il va falloir en reporter d'autres. Mais quel est l'effet sur les investissements d'un report aujourd'hui de Valtralog de deux ans ? Ça veut tout simplement dire que pendant deux ans, on ne va pas faire d'investissement parce

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

que Valtraloc va utiliser la plus grande part de notre marge d'investissement dans les deux ans qui suivent. Donc si on a le souci des investissements et de la marge de manœuvre de la commune, il faut faire ces investissements le plus rapidement possible pour après, une fois qu'on les aura faits, dégager un peu l'horizon pour faire d'autres choses. Pour prendre un exemple très concret : pour ceux qui pensent que le terrain de foot c'est urgent, vous reportez Valtraloc de deux ans, vous reportez aussi votre terrain de foot de deux ans.

Mme Sandy Maillard remercie M. Christian Levrat et donne la parole à M. Christophe Yenni.

M. Christophe Yenni :

Madame la Présidente,

Mesdames,

Messieurs,

J'aimerais juste apporter un ou deux éléments suite à vos discussions. En réponse à M. Christian Levrat : au niveau des carrefours et notamment la sortie de la Coop, c'est un point qui a été désigné à améliorer et qui a été pris en compte lors de l'élaboration de ce projet.

Au niveau de la largeur de la traversée de Valtraloc, on parle bien d'une largeur minimum de 6m. En bien des points on est plus large. Un exemple : entre La Laiterie et l'Hôtel de Ville, on a un point qui est atteint 6,72 m. Donc je pense qu'avec une largeur minimum de 6m et haut delà en bien des points, on ne devrait pas trop effrayer le conducteur moyen en possession de ces capacités.

Ensuite, au niveau de la vitesse, il y a un point qui est très important mais peut-être pas forcément facile à admettre, c'est que si on veut une vitesse moyenne qui ne soit pas trop élevée, il ne faut pas une largeur trop élevée. C'est une évidence, et ce sont des points à prendre en compte lors de votre décision.

Merci.

Mme Sandy Maillard remercie M. Christophe Yenni et donne la parole à M. François Morand.

M. François Morand :

Pour répondre à mon cher collègue Christian, je pense qu'avec toutes les interventions que j'ai entendues ce soir, il y a peu de personnes qui sont contre le projet Valtraloc. Mais je pense que beaucoup de monde aimerait le voir élaborer et prendre un peu de temps. On ne parle pas de deux ans, mais je pense que si 6 mois pour élaborer un projet, je crois qu'on fait déjà un sacré boulot. J'avais peut-être une question en dernier lieu : en cas d'acceptation du projet de ce soir, est-ce qu'il est encore possible de tenir compte des différentes remarques qui ont été faites ce soir ?

Mme Melissa Marti :

Le projet n'ayant pas encore mis à l'enquête, il est encore possible de faire des modifications pour autant que cela n'ait pas un impact trop important sur le crédit d'investissement.

Mme Isabelle Seydoux :

J'ai juste une remarque encore complémentaire. C'est principalement par rapport à ces mesures d'accompagnement et je regrette comme mes collègues qu'elles n'aient pas prévues d'entrée de jeu dans ce projet. On parle quand même d'un investissement de 6 millions : je pense qu'on peut prendre honnêtement quelques mois supplémentaires, arriver avec ces mesures d'accompagnement de manière concrète. Sans cela c'est un peu difficile de donner un chèque en blanc sans savoir ce qui sera réellement réalisé ou réalisable sur ces routes secondaires. Moi, je ne suis pas favorable au fait qu'on donne l'aval à ce projet alors qu'il n'est pas totalement abouti, qu'on entend bien dans les discussions de ce soir qu'il suscite beaucoup de questions, beaucoup d'interrogations. Je pense qu'on

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

doit pouvoir prendre le temps et faire les choses sereinement pour un montant aussi important pour notre village. On ne doit pas faire les choses rapidement et dans la précipitation pour un tel projet et honnêtement reporter simplement ce projet lors de la votation éventuellement en mai 2020, ne me paraît pas excessif et permettra d'avoir toutes les réponses à nos questions, ce qui n'a pas été possible pour toutes les questions qu'on a posées, on n'a pas eu toutes les réponses. Il y a aussi eu une communication qui a été à mon sens un peu défailante par rapport au fait que nous n'étions pas au courant qu'il y avait une étude sur le bureau du Conseil communal. Donc ça c'est des choses dont on n'a pas eu connaissance de manière formelle et je pense que tant qu'on n'a pas les résultats de cette étude, on peut difficilement se prononcer sur l'entier de ce projet.

Evidemment on n'est pas contre ce projet, il faut faire quelque chose, on a les mêmes soucis que les autres membres du Conseil général par rapport à la sécurisation du centre du village, l'aménagement de la place pour que ce soit un endroit convivial etc. ... Mais pas n'importe comment, pas à n'importe quel prix : on veut avoir un projet qui soit abouti.

Je vous remercie.

Mme Sandy Maillard remercie Mme Isabelle Seydoux. La parole n'est plus demandée

Mme Sandy Maillard rectifie ce qu'elle a dit tout à l'heure par rapport à cette motion d'ordre. En fait, le Mouvement Indépendant proposait plutôt de partir sur un vote de renvoi, donc de renvoyer le vote. En référence à l'art. 42 du règlement du Conseil général, à savoir si une proposition de non-entrée en matière ou de renvoi est émise, il faut que le Conseil général vote à ce sujet avant de passer au vote qui consistera à accepter ou refuser le projet en soi.

La proposition de reporter l'objet est soumis au vote à main levée.

Résultats : 13 oui contre 17 non. Le renvoi est donc refusé et le vote du point du tractanda est maintenu.

Le Conseil général procède ensuite au vote concernant la demande de crédit pour le réaménagement du centre du village (Valtraloc). Le bulletin secret n'est pas demandé, et chacun s'exprime à main levée.

Résultats : 12 oui, 17 non et 1 abstention. La demande de crédit d'investissement pour le réaménagement du centre du village (Valtraloc) est donc refusée.

3.2.2 Réalisation d'un arrêt de bus Mobul (ligne 2) secteur "La Pala" et d'une place de rebroussement (terminus) secteur "Bois-du-Pâquier" - demande de crédit d'investissement

Mme Sandy Maillard donne la parole à M. Telfser pour le Conseil communal.

M. Patrick Telfser :
Madame la Présidente,
Mesdames,
Messieurs,

Le Conseil communal sollicite un crédit d'investissement de CHF 1'012'000.- pour la réalisation de deux arrêts de bus : un arrêt de bus à la Pala (Route des Kâ) et une place de rebroussement à la route du Briez. Vous avez tous reçu la documentation, et vous avez pu prendre connaissance du dossier.

Crédit demandé : Fr. 1'012'000.--

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

Financement :

Participation cantonale	Fr.	107'700.--
Participation Agglomération (Mobul)	Fr.	<u>103'392.--</u>
Total des participations attendues	Fr.	211'092.--

Solde par emprunt bancaire

Après consolidation	Fr.	800'908.--
---------------------	-----	------------

Frais financiers

Intérêt estimatif 1 %	Fr.	8'009.10
Amortissement 4 %	Fr.	<u>32'036.30</u>
Charge annuelle	Fr.	40'045.40

Le Conseil communal vous encourage à accepter cet investissement.

Mme Sandy Maillard remercie M. Patrick Telfser et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames,

Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit concernant la réalisation d'un arrêt de bus Mobul, secteur "La Pala" et d'une place de rebroussement, secteur "Bois-du-Pâquier".

Ce crédit d'investissement de Fr. 1'012'000.- n'appelle pas de commentaire particulier de notre part. Le financement est prévu par emprunt bancaire de Fr. 800'908.-, après encaissement de diverses subventions totalisant Fr. 211'092.-. Les charges financières annuelles sont estimées à Fr. 40'000.-.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

La commission financière.

Mme Sandy Maillard remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

M. David Moret :

Mesdames,

Messieurs,

A l'heure où on nous parle tous les jours d'écologie, de diminuer l'utilisation de la voiture au profit des transports publics, on nous présente un projet de Parc and Ride au Bois-du-Pâquier (terminus Mobul) qui ne comporte que 8 places de parc.

A la base, le concept envisagé par le Conseil communal en prévoyait une soixantaine. Mais le nombre de ces places a été exagérément réduit par l'Etat pour des motifs qui sont, de nos jours, incompréhensibles. Existe-t-il une voie de recours contre cette décision, afin que ce projet comporte un nombre de places plus proche des besoins actuels et surtout plus proche de la volonté de réduire le trafic routier. ?

Merci pour votre attention.

Mme Sandy Maillard remercie M. David Moret et donne la parole à M. Marc Progin.

M. Marc Progin :

Madame,

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

Monsieur,
Chers collègues,

Concernant l'arrêt de bus Mobul "La Pala" secteur des Kâ, et plus précisément le chemin en gravier prévu le long de la route cantonale pour l'acheminement des collaborateurs de la société Starrag SA : ce chemin sera sûrement peu, voire même pas utilisé. Les gens ne vont pas prendre la peine de faire ce détour.

De plus, un trottoir est déjà à disposition de l'autre côté de la route. C'est pourquoi, je propose de créer un passage piéton après le contour de l'ancienne porcherie. L'avantage de ce passage piéton est qu'il permettra aux employés Starrag SA qui arrivent depuis le village de pouvoir traverser la route en toute sécurité, et ceci aussi pour les citoyens de Vuadens qui désirent se rendre sur la Route du Briez par le passage sous voie de l'autoroute.

En effet, combien de personnes longent la route cantonale côté Dupasquier où il n'y a pas de trottoir, ou qui traversent la route cantonale au milieu du contour ? En supprimant ce chemin inutile le long de la route cantonale et en créant ce passage piéton, on améliorera la sécurité de ce secteur.

Le groupe PDC soutiendra cette demande de crédit mais demande au Conseil communal de prendre en compte cette remarque pour l'exécution du projet.

Au nom du groupe PDC.

Mme Sandy Maillard remercie M. Marc Progin et donne la parole à M. Christian Levrat.

M. Christian Levrat :

Un mot Madame la Présidente sur cette histoire de places de parc. Je partage complètement l'avis qui a été exprimé tout à l'heure. Je pense honnêtement, avec tout le respect qu'on doit au divers règlements et ordonnances cantonales, que construire un Parc and Ride avec 8 places de parc ça me paraît peu réaliste, disons les choses comme ça. Une question se pose : est-ce que la commune a envisagé de goudronner un espace plus grand, quitte à ne pas le marquer dans l'immédiat, attendre qu'on fasse la preuve par l'acte que ces 8 places sont insuffisantes, laisser les gens qui jugent ça utile parquer leurs voitures hors des cases en attendant que l'administration cantonale prenne une décision. C'est une question sérieuse parce que dans le fond on va finir tous par parquer dans le pré, il faut dire les choses, et il me semble qu'il serait peut-être intéressant d'anticiper un peu le fait que, à terme, le canton n'aura pas tellement d'autre choix que d'augmenter le nombre de places autorisées. Peut-être que 60 était un peu beaucoup, mais 8 c'est assurément trop peu.

Mme Sandy Maillard remercie M. Christian Levrat et donne la parole à M. Patrick Telsfer.

M. Patrick Telsfer :

Une précision : lors de la demande de crédit d'étude, il y avait une soixantaine de places de parc qui étaient esquissées sur la surface de la parcelle, mais c'était un potentiel. Effectivement la surface de la parcelle, potentiellement, pouvait accueillir une soixantaine de place de parc. L'étude de trafic a démontré que le SMO n'était pas favorable parce que ce n'est pas dans un P + Bus, comme c'est le cas actuel ici, que les voitures doivent stationner pour après prendre les transports publics pour aller ailleurs. C'est plutôt, les gares ferroviaires où ils préconisent cela. Même la gare de Vaulruz, par exemple, dispose d'une dizaine de places et elle n'aura pas plus. Pour revenir à la question de l'agrandissement de la surface de stationnement : effectivement, la bande verte nous permettrait d'agrandir rapidement la place le cas échéant, mais il est clair qu'on ne va peut-être pas pouvoir le faire sans l'autorisation du SMO. Si on arrive avec la preuve à l'appui comme quoi cette place de parc est bien utilisée, il faudra faire les choses justes pour ne pas se faire taper sur les doigts, comme on se fait taper sur les doigts de nombreuses fois.

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

Mme Sandy Maillard remercie M. Patrick Telfser et donne la parole à M. Jean-Luc Thomas.

M. Jean-Luc Thomas :

On pourrait faire une proposition à la commune peut-être : c'est la fameuse la petite zone verte qui est située entre la route et l'accès à l'arrêt du bus, à savoir mettre éventuellement discrètement du pavé gazon qui ferait tout à fait l'objet d'aucune remarque certainement mais qui permettrait à des véhicules de se parquer "discrètement". Maintenant est-ce que la commune a prévu de poser un horodateur là-bas ou est-ce qu'il n'y aurait pas de restriction de parking ?

M. Patrick Telfser :

Non, pas d'horodateur pour l'instant. Peut-être que dans le règlement communal, il y aura une durée de stationnement qui sera imposée mais c'est en discussion.

Mme Sandy Maillard remercie M. Patrick Telfser et donne la parole à M. Bernard Sudan.

M. Bernard Sudan :

Madame,

Monsieur,

J'ai une question concernant le terminus de cette ligne de bus et surtout sa sortie. Que prévoyez-vous pour accorder la priorité aux bus au croisement Route du Briez - route cantonale ? Je pense surtout aux fins de journées lorsque 4 à 6 véhicules précéderont le bus en ne pouvant pas s'engager dans la route cantonale. C'est également le cas lors de l'ouverture de la déchetterie et surtout en fin de journée lorsqu'on a la fin du travail. Il y'a beaucoup de circulation qui vient justement de la Route du Briez. La situation : je pense que 4 à 6 véhicules devant le bus, ce sera assez souvent qu'on aura cette situation-là, donc en fait le bus devra attendre que ces 4 à 6 véhicules puissent s'engager pour que lui puisse s'engager sur la route cantonale en forçant peut-être un petit peu le passage. A ces heures, on remarque de 17h à 18h qu'on n'arrive pratiquement plus à traverser la route. Ça devient une colonne de chaque côté.

M. Patrick Telfser :

Je n'ai pas la réponse à cette question.

Mme Sandy Maillard remercie MM. Bernard Sudan et Patrick Telfser. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote.

Le bulletin secret n'est pas demandé, et le Conseil général s'exprime par main levée.

La demande de crédit d'investissement pour la réalisation d'un arrêt de bus Mobul (ligne 2) secteur "La Pala" et d'une place de rebroussement (terminus) secteur "Bois-du-Pâquier" est acceptée à l'unanimité.

3.2.3. Déplacement et modifications de l'arrêt de bus Mobul – secteur le Dally – demande de crédit.

Mme Sandy Maillard donne la parole à M. Patrick Telfser pour le Conseil communal.

M. Patrick Telfser :

Le Conseil communal sollicite une demande de crédit de Fr. 303'500.-. Il s'agit d'une mise aux normes de l'arrêt de bus et d'un déplacement, pas seulement pour la sécurité mais aussi pour une mise aux normes pour les deux côtés de la route et le déplacement.

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

Vous avez reçu le message : nous avons été abordés par l'entreprise Hubert Etter. Lors de fortes fréquentations, il y a des enfants qui vont à l'école, et qui attendent sur la place de manœuvre des camions. C'est pour cette raison que l'arrêt de bus direction Bulle a été déplacé devant l'immeuble de Dally bureau.

Crédit demandé : Fr. 303'500.--

Financement :

Participation cantonale	Fr.	107'700.--
Participation Agglomération (Mobul)	Fr.	<u>28'000.--</u>
Total des participations attendues	Fr.	135'700.--

Solde par emprunt bancaire
Après consolidation Fr. 167'800.--

Frais financiers

Intérêt estimatif 1 %	Fr.	1'678.--
Amortissement 4 %	Fr.	<u>6'712.--</u>
Charge annuelle	Fr.	8'390.--

Le Conseil communal vous encourage à accepter cet investissement.

Mme Sandy Maillard remercie M. Patrick Telfser et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames,
Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen de ce crédit. Ce crédit d'investissement de Fr. 303'500.- n'appelle pas de commentaire particulier de notre part.

Le financement est prévu par emprunt bancaire de Fr. 167'800.-, après encaissement de diverses subventions totalisant Fr. 135'700.-. Les charges financières annuelles sont estimées à Fr. 8'390.-.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

La commission financière.

Mme Sandy Maillard remercie M. Bernard et ouvre la discussion sur ce point.

Mme Isabelle Seydoux :

On a juste une remarque sur cette demande pour cet abribus, c'est la visibilité lorsqu'on sort du quartier du Dally pour aller en direction de Bulle (que la visibilité soit bien prise en compte). J'imagine qu'elle l'est mais on se permettait de vous rendre attentif à cet aspect.

M. Patrick Telfser :

Effectivement, pour tout projet de ce genre, il y a des lignes de visibilité qui sont établies sur plan. Dans ce cas de figure, l'arrêt de bus a été positionné en fonction pour qu'il y ait la sortie sur la route cantonale.

Mme Sandy Maillard remercie Mme Isabelle Seydoux et M. Patrick Telfser puis clôt la discussion et soumet le point au vote.

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

Le bulletin secret n'est pas requis, et le Conseil général s'exprime par main levée.

La demande de crédit pour le déplacement et la modification de l'arrêt de bus Mobul, secteur "Le Dally" est approuvée à l'unanimité.

3.3.3 Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune.

Mme Sandy Maillard donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz pour le Conseil communal.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Mesdames et Messieurs,

Voici les totaux des budgets de fonctionnement et d'investissement de la commune (après refus de la demande de crédit pour le réaménagement du centre du village Valtraloc) :

Budget de fonctionnement

Total des dépenses	Fr. 10'559'708.94
Total des recettes	<u>Fr. 10'535'623.85</u>
Excédent de charges	Fr. 24'085.09

Budget des investissements

Total des dépenses	Fr. 4'668'000.--
Total des recettes	<u>Fr. 51'000.--</u>
Excédent de charges	Fr. 4'617'000.--

Excédent total de charges	Fr. 4'641'085.09
---------------------------	------------------

Mme Sandy Maillard remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames,

Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du budget d'investissement 2020 de la commune de Vuadens (on s'est déjà prononcé sur le budget de fonctionnement). Il est clair que notre rapport comporte les chiffres totaux, mais en fait pour résumer, la capacité financière de la commune permet ces nouveaux investissements envisagés et nous préavisons favorablement le budget d'investissement 2020 présenté ce soir, à part naturellement le premier point du tractanda donc Valtraloc.

Mme Sandy Maillard remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. Personne ne souhaitant prendre la parole, elle clôt la discussion et soumet le point au vote.

Le bulletin secret n'est pas requis, et le Conseil général s'exprime par main levée.

Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2020 de la commune sont approuvés à l'unanimité.

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

4. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires – demande d’approbation

La parole est donnée à Mme Alexandra Clerc pour le Conseil communal.

Mme Alexandra Clerc :

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Vous avez tous pu prendre connaissance du message explicatif joint au règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires.

En date du 20 novembre 2019, je vous ai fait parvenir par mail un message complémentaire, message que je vous retranscris ce jour afin que celui-ci soit noté sur le procès-verbal de la séance du Conseil général.

Suite à la séance de la Commission financière du 13 novembre 2019 et à la remarque pertinente de M. Michel Sudan, il s’avère que le barème de réduction ne mentionne pas explicitement que celui-ci se base sur le revenu imposable. La remarque étant parfaitement fondée, nous allons bien évidemment préciser cette notion dans le nouveau règlement. Dès lors, je vous prie de noter que le texte suivant sera ajouté sur le barème de réduction avant que celui-ci ne soit envoyé à la DSAS pour approbation :

"Le barème de réduction est basé sur le revenu imposable. Pour les familles étrangères imposées à la source, le revenu déterminant est égal à 75% du revenu annuel soumis à l’impôt".

Merci pour votre attention.

Mme Sandy Maillard remercie Mme Alexandra Clerc et ouvre la discussion. Personne ne souhaitant prendre la parole, elle clôt la discussion et soumet le point au vote.

Le bulletin secret n'est pas requis, et le Conseil général s'exprime par main levée.

Le règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires est approuvé à l’unanimité.

5. Planification financière 2019-2023

Mme Sandy Maillard donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Pour rappel, nous ne prenons en compte, pour le calcul de la planification, que les montants à caractère régulier. Chaque chiffre extraordinaire est retiré des bases de calcul.

- Les investissements planifiés sont importants surtout en 2021 et 2022.
- L'évolution des revenus fiscaux ordinaires des personnes physiques et morales, selon les indications du Service des contributions avec une évolution des rentrées fiscales en augmentation d'environ 8,57 % sur la période 2019-2023, tout en tenant compte d'impact de la nouvelle réforme fiscale des entreprises du canton de Fribourg.
- La tendance des marges d'autofinancement nettes négatives se confirme et s'accroît en 2022 et 2023, cependant la marge d'autofinancement nette reste positive en 2019 et 2020.

Le cumul des marges d’autofinancement et des amortissements obligatoires des années 2019 à 2023 font ressortir une marge nette d’autofinancement de Fr. 3'300'000.-. La dette va se réduire d’autant.

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

En prenant une moyenne annuelle de Fr. 660'000.-, nous constatons que les années prévisionnelles sont totalement couvertes, à l'exception de la plus lointaine qui présente une marge nette d'autofinancement négative de Fr. 700'000.-.

En l'état, notre gestion financière de notre avenir est raisonnable en ne perdant pas de vue que les dépenses doivent être faites avec parcimonie.

Mme Sandy Maillard remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames,

Messieurs,

Avec le plan financier à 5 ans, nous avons reçu un outil de planification qui offre une vision à moyen terme des possibilités financières de la commune. L'évolution négative de la marge nette d'autofinancement confirme que les investissements devront être freinés dès 2021.

Nous relevons avec satisfaction, l'établissement d'un document présentant une planification échelonnée des investissements futurs.

Mme Sandy Maillard remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. Personne ne souhaitant prendre la parole, elle clôt la discussion.

6. Bureau du Conseil général – élection de deux membres

Suite aux démissions des MM. Noam Rey et Florian Genilloud, deux places sont vacantes au sein du bureau du Conseil général. Le groupe PDC propose la candidature de M. Patrick Genoud.

Mme Sandy Maillard donne la parole au groupe PDC pour la présentation de son candidat. M. Patrick Genoud se présente lui-même en quelques mots : il n'a pas grand-chose à dire, si ce n'est qu'il va juste prendre la place que M. Noam Rey occupait, avec motivation. Tout le monde le connaît.

Mme Sandy Maillard remercie M. Patrick Genoud.

Le groupe UDC propose la candidature de Mme Crystel Follonier Dumartheray. La parole est donnée à l'UDC pour la présentation de sa candidate.

Mme Crystel Follonier Dumartheray se présente elle-même : cela fait 8 ans que l'on est installé à Vuadens, et on a déjà bien intégré dans le village. On est un peu présent partout avec mon époux.

Mme Sandy Maillard remercie Mme Crystel Follonier Dumartheray.

Aucune autre proposition n'étant faite pour ces postes vacants, M. Patrick Genoud et Mme Crystel Follonier Dumartheray sont élus en qualité du membre du bureau du Conseil général.

Félicitations !

7. Commission de l'énergie – élection d'un membre

Suite à la démission de M. Florian Genilloud, une place est vacante au sein de cette commission. Le groupe UDC propose la candidature de Mme Crystel Follonier Dumartheray.

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

Aucune autre proposition n'étant faite, Mme Crystel Follonier Dumartheray est élue en qualité de membre de la commission de l'énergie.

Félicitations !

8. Commission de l'aménagement – élection d'un membre

Suite à la démission de M. Roland Genilloud, une place est vacante au sein de cette commission. Le groupe UDC propose la candidature de M. Jérôme Favre.

Mme Sandy Maillard donne la parole au groupe UDC pour la présentation de son candidat. M. Jérôme Favre prend la parole et se dit ravi de faire partie de cette commission.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. Jérôme Favre est élu en qualité de membre de la commission d'aménagement.

Félicitations !

9. Commission Vuadens Demain – élection d'un membre

Suite à la démission de M. Noam Rey, une place est vacante au sein de cette commission. Le groupe PDC propose la candidature de Mme Florence Romanens.

Mme Sandy Maillard donne la parole au groupe PDC pour la présentation de sa candidate. Mme Florence Romanens prend la parole et relève avoir l'honneur d'arriver dans cette commission Vuadens Demain et de remplacer M. Noam Rey. On verra si elle sera à la hauteur.

Aucune autre proposition n'étant faite, Mme Florence Romanens est élue en qualité de membre de la commission de Vuadens Demain.

Félicitations !

Mme Sandy Maillard tient à relever que cette commission devient de plus en plus féminine.

10. Commission du Fonds Louis Guigoz – élection d'un membre

Suite à la démission de Mme Crystel Follonier Dumartheray, qui était en place pour le PLR, une place est vacante au sein de cette commission. Le groupe PLR propose la candidature de Mme Chantal Tercier

Mme Sandy Maillard donne la parole au groupe PLR pour la présentation de sa candidate.

M. Michel Sudan:

Madame la Présidente,

Mesdames,

Messieurs,

Mme Sandy Maillard a tout dit : le Parti Libéral Radical vous propose Mme Chantal Tercier habitant la route des Colombettes. Je pense que tout le monde connaît Chantal épouse de Daniel, notre Syndic.

Aucune autre proposition n'était faite, Mme Chantal Tercier est élue en qualité de membre de la commission du Fonds Louis Guigoz.

Félicitations !

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

11. Divers :

Mme Sandy Maillard :

Une demande a été formulée au bureau du Conseil général concernant le déplacement de la date de la séance d'automne 2020. Initialement, cette séance était prévue le 25 novembre 2020. Pour divers motifs, mais principalement la mise en place du MCH2, il a été demandé de repousser la séance au mercredi 9 décembre 2020.

Le bureau du Conseil général a accepté cette demande. Merci dès lors à chacune et chacun de prendre note de cette modification de date.

Mme Sandy Maillard donne la parole à M. Daniel Tercier pour le Conseil communal.

M. Daniel Tercier :

Mesdames,

Messieurs,

Lors de la dernière séance du Conseil général, le groupe PDC a fait une proposition demandant que le Conseil communal étudie sa politique économique, initier la rencontre des acteurs économiques de Vuadens etc. Le Conseil communal répondra à cette intervention lors de la séance de printemps.

Nous avons une année pour y répondre.

Le Conseil communal répond aux interrogations du Mouvement Indépendant concernant le CAD (chauffage à distance, courrier du 8 juin 2019).

C'est 2013-2014 déjà que la réflexion concernant notre installation de chauffage à distance a débuté, notamment dans le cadre de l'élaboration du Plan communal de l'Energie. Le Conseil communal, conscient du vieillissement des installations datant de 1997 et de l'obligations légale de remplacer la filtration des fumées, a mandaté l'entreprise RWB afin d'étudier les possibilités existantes, notamment le développement de la zone de distribution et les différents coûts que cela impliquerait. Dans son rapport, le bureau RWB concluait qu'un potentiel de développement existait moyennant des modifications du système actuel et un remplacement de certains éléments.

Considérant les coûts élevés de ces modifications, le Conseil communal ne souhaitait pas investir dans la rénovation des installations.

En 2015, le Conseil communal a sollicité quatre entreprises spécialisées en fourniture d'énergie pour présenter leurs propositions de gestion et les modifications demandées. Ces entreprises étaient Gesa, Groupe E Celsius ainsi que EWZ et EKZ. Ces deux dernières n'ont pas souhaité donner suite à notre demande.

L'entreprise Gesa a eu la possibilité de présenter son concept lors de deux rencontres successives soit le 31 août 2015 et le 17 novembre 2015. Elle proposait le raccordement du village de Vuadens à la future centrale de chauffe qui devait être construite dans la zone de Planchy proche de Liebherr. Le transport de la chaleur se faisait par la construction d'une conduite de plus d'un kilomètre. Depuis ces deux rencontres, l'entreprise Gesa n'a plus assuré de suivi, aucune nouvelle de sa part.

Le Groupe E Celsius, dans sa présentation du 14 août 2015, a montré un intérêt à la reprise de nos installations. Par la suite, cette entreprise nous a régulièrement contactés afin d'affiner son projet, suggérant un développement et un assainissement des installations existantes. Voici les quelques avantages relevés :

- reprise des installations existantes et mise en norme,
- gestion de la chaufferie par le personnel du Groupe E Celsius,
- location annuelle des locaux Fr. 10'000.-,

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

- achat de plaquettes (copeaux) au triage forestier de la Sionge. Je vous rappelle que le 47% du bénéfice du triage forestier annuel revient dans la caisse communale.

Ce ne sont pas les prix proposés (10.85 ct pour Celsius et 10.98 ct pour Gesa) qui ont été déterminants dans la décision du Conseil communal, mais bien les avantages du Groupe E Celsius, dont la reprise de nos installations. Aucune demande d'offre n'a été sollicitée à l'entreprise Gesa et au Groupe E Celsius car nous avions les prix dans les présentations respectives. Le Conseil communal n'a pas présenté les éventuelles offres, puisqu'une seule entreprise répondait à ses souhaits.

Le Conseil général en a été informé lors de sa séance du 29 novembre 2017 et accepté la reprise des installations par le Groupe E Celsius.

Avant la signature de la convention le 28 octobre 2017 avec le Groupe E Celsius, les principaux éléments de ladite convention ont été soumis à deux ingénieurs spécialisés en énergie (RWB et Energie Concept) qui ont conclu à une proposition correcte concernant les prix de l'énergie en comparaison avec le prix du marché et à une offre très intéressante concernant la reprise des installations et la location des surfaces.

Quant à l'article paru dans la presse locale le 6 juin 2019, nous n'allons pas ergoter ni ouvrir la polémique. Pour le Conseil communal le dossier est clos.

Merci de votre attention.

Mme Sandy Maillard remercie M. Daniel Tercier et demande si quelqu'un souhaite réagir à cette intervention.

Mme Isabelle Seydoux :

Je remercie M. Daniel Tercier pour ces éclaircissements. Toutefois, je m'interroge quand même sur le fait qu'on donne comme argument qu'il n'y a pas eu de suivi auprès de l'entreprise Gesa parce que celle-ci n'a pas donné plus de suite. Est-ce qu'on n'aurait pas pu imaginer quand même que le Conseil communal insiste pour avoir deux offres, à voir comme comparatif ?

C'est un peu difficile quand même de comprendre que l'Exécutif ne décide pas d'avoir un comparatif pour prendre sa décision. Vous aviez des prix certes, mais pas une offre complète. Donc il aurait peut-être été judicieux d'avoir deux offres complètes.

Ensuite, vous avez soumis votre projet au Conseil général, nous l'avons accepté. C'est vous qui prenez les décisions par rapport à des mandats à donner donc pour ça pas de soucis. Par contre en amont, on s'interroge quand même quand en effet vous ne voulez pas parler de l'article de la presse et je le comprends bien, mais dans la presse, si vos propos sont corrects, vous avez mentionné le fait qu'aucune offre n'avait été demandée ailleurs parce que la seule offre que vous aviez, correspondait à vos attentes.

Dans ce sens, je trouve qu'il aurait quand même été judicieux d'avoir peut-être deux offres et en l'occurrence d'avoir une présentation des différentes offres au sein du Conseil général avec l'explication justement que vous venez de donner, des avantages et des désavantages, chose qui a été faite par exemple au Conseil général à Riaz.

Je pense qu'on a eu les réponses à nos questions, idéalement on aurait souhaité en fait avoir ces réponses en direct.

Quant à la procédure, elle a été parfaitement respectée. Je me permets juste de vous refaire la lecture du PV de la séance du Conseil général du 2 mai 2018 où M. Christophe Pittet qui était Président à l'époque a mentionné lors de cette séance "l'idée étant d'éviter les doublons et que chacun dispose des mêmes informations, il a été convenu ceci :

A l'avenir, les groupes et partis adresseront leurs questions au Conseil communal avec copie aux membres du bureau." Aucune remarque n'a été formulée à cette proposition et dans aucun PV suivant il a été fait mention que cette manière de faire n'était pas conforme.

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

Je complèterai avec le fait que notre groupe a adressé ces questions au Conseil communal avec copie à Mme Sandy Maillard, présidente du Conseil général et représentante du bureau ainsi qu'à tous les chefs de groupe qui avaient la possibilité de transmettre à chacun de leurs membres. Il est difficile, vous en conviendrez, de faire plus large et plus transparent comme communication. Je vous remercie de votre attention.

Mme Sandy Maillard demande si le Conseil communal souhaite réagir. Ce n'est pas le cas.

Mme Sandy Maillard donne la parole à M. Patrick Telfser pour le Conseil communal.

M. Patrick Telfser :

Merci Mme la Présidente,

Lors de la dernière séance du Conseil général, une question avait été formulée par le groupe PS, M. Fabrice Brodard, demandant à ce qu'une interdiction formelle soit prévue dans le règlement communal d'urbanisme (RCU), concernant des installations d'antennes téléphonie mobile 5G à moins de 5 m des établissements scolaires communaux, et ceci dans les meilleurs délais.

Pour donner réponse à cette question, le canton de Fribourg veut davantage de transparence en matière de modifications et/ou l'implantation d'antennes de téléphonie mobile, en particulier pour la 5G. Toutes les demandes sont désormais soumises à l'octroi d'un permis de construire.

En ce qui concerne RCU, aujourd'hui dans l'état, il n'est pas possible de le modifier. Du moment que le document est en cours d'approbation au SeCA, le service n'accepte pas de modifications. Nous devons attendre son retour de ses services. C'est seulement à partir de ce moment que nous pouvons apporter des modifications sachant qu'une enquête complémentaire sera nécessaire. L'enquête complémentaire est le moment opportun et obligatoire selon les remarques des préavis des services de procéder aux changements. En résumé, on devra adapter notre PAL et on pourra faire des modifications à notre RCU lorsque notre dossier sera revenu du service cantonal.

Deuxième chose, c'est que la question en a pas été discutée en Commission d'aménagement. Le sujet sera traité à ce moment-là aussi.

Merci.

Mme Sandy Maillard remercie M. Patrick Telfser et donne la parole à M. Fabrice Brodard.

M. Fabrice Brodard :

Je vous remercie pour la réponse. J'aimerais peut-être juste ajouter une autre question dessus c'est que depuis mon intervention, il y a eu deux mises à l'enquête qui concernaient des enquêtes 5G dans le village. J'ai personnellement fait opposition à la première en ayant reçu une réponse que j'allais être convoqué à une séance de conciliation avec Swisscom en juillet. Je n'ai rien vu depuis.

Et il y a une deuxième qui est apparue. Alors je ne sais pas si c'était en réponse à cette opposition. Juste signaler que cette fois la construction de l'antenne n'était pas prévue près de l'école, mais pas très loin du foyer, donc il me semble que les arguments que j'avais mentionnés dans mon courrier concernant la sensibilité de certaines populations aux ondes électromagnétiques restaient valables, et je pense que c'est quand même nécessaire de savoir quelle politique on veut adopter pour l'installation de ces antennes.

Mme Sandy Maillard remercie M. Fabrice Brodard et demande si quelqu'un souhaite réagir.

M. Patrick Telfser :

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

Le Conseil communal attendait effectivement le rapport que la Confédération avait commandé par rapport à la nuisance de ces ondes. Cela aurait dû venir cet automne. Personnellement, je n'ai pas autrement connaissance de ce rapport.

Pour les deux dossiers de demandes d'enquêtes qui ont été déposés à la commune, le Conseil communal a émis un préavis défavorable dans la mesure où justement, il y avait l'attente de ce rapport, et deuxièmement les hauteurs de construction n'étaient pas conformes à notre règlement d'urbanisme. Elles dépassaient largement les 15 m de hauteur autorisée. Pour l'instant, on n'a pas de nouvelles par rapport à la délivrance de ce permis de construire. Je n'ai pas plus d'informations par rapport à ça.

Mme Sandy Maillard remercie M. Patrick Telfser. Avant de continuer dans les divers, elle rappelle de donner les textes des interventions à la secrétaire à l'issue de la séance pour la rédaction du procès-verbal. Elle donne suite la parole à Mme Anne-Catherine Barras.

Mme Anne-Catherine Barras :

Rebonsoir à tout le monde,

Je voulais remercier le Conseil communal d'organiser ces séances d'informations auxquelles nous sommes régulièrement conviés avant les Conseil généraux, même si malheureusement je n'ai pas pu y participer cette fois. Je regrette, cependant, comme je l'ai déjà dit à nos chers membres du Conseil communal, que ces documents ne soient pas mis sur le site à disposition de tout le monde et de manière plus large, je regrette aussi que ces informations ne soient pas rendues publics à toute la population parce qu'il y a pour moi aucune raison que la population ne soit pas informée mais ne connaissent pas les détails sur les objets qu'on doit voter en Conseil général.

Merci de votre attention.

Mme Sandy Maillard remercie Mme Anne-Catherine Barras et donne la parole à M. Christian Levrat.

M. Christian Levrat :

Moi, je suis très d'accord avec ce qui vient d'être dit. Ces séances d'informations, elles sont très utiles, c'est très bien que ce soit fait, c'est une information ouverte, offensive où on a des détails mais elles ont un défaut c'est qu'en fait elles ne sont pas publiques. Elles sont réservées aux Conseillers généraux et je pense qu'il ne faut pas en abuser. Il vaut probablement mieux faire une séance d'information publique ouverte à la population, où les gens peuvent venir où les Conseillers généraux sont invités à venir s'informer en détail, parce que sinon on détourne un peu le caractère public des séances du Conseil général. En fait ce n'est pas par hasard que les séances du Conseil général sont publiques, c'est pour que les gens puissent suivre nos débats et se former une opinion sur les raisons pour lesquelles on défend l'une ou l'autre opposition et très souvent ces raisons elles seront dans les présentations que vous nous faites.

Donc moi, sur le principe, je trouve que c'est très bien, mais je pense que chaque fois que c'est possible il faudrait essayer de le faire de manière plus ouverte pour la population parce que sinon on est un peu en délicatesse avec le principe publicité de nos débats qui veut que les gens puissent suivre nos débats et les motifs qui nous amène à l'une ou l'autre conclusion.

Mme Sandy Maillard remercie M. Christian Levrat. A cela elle se permet d'ajouter à titre personnel, mais aussi en tant que porte-écho de la voix de plusieurs membres de ce Conseil général : ce serait utile je pense d'agender au minimum une séance d'information par semestre, environ un mois avant l'assemblée par exemple, et de communiquer la date le plus tôt possible aux membres du Conseil général afin qu'on puisse être un maximum présente et présent, et parce que je pense qu'il vaut mieux agender une date et l'annuler plutôt que d'en fixer une pour les dix jours qui viennent.

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

Mme Sandy Maillard passe la parole à M. François Moran.

M. François Morand :

J'aimerais juste réitérer une demande pour le confort du public : qu'il soit installé un écran beamer pour les prochaines sessions du Conseil général afin que les personnes qui sont derrière nous puissent suivre l'objet de nos débats.

Mme Sandy Maillard remercie M. François Morand. La parole n'est plus demandée.

Mme Sandy Maillard :

Je dois faire une intervention au nom de la commission de Vuadens Demain dont j'assume la présidence. Cela consiste en une proposition.

Les communes assument la responsabilité du développement des activités générales concernant les enfants et les jeunes domiciliés sur leur territoire selon l'article 8 al. 1 de la Loi sur l'enfance et la jeunesse du 12 mai 2006 du Grand Conseil fribourgeois.

Tout le monde connaît l'adage "Les enfants sont les adultes de demain". C'est pourquoi nous devons avoir à cœur de leur offrir de quoi s'épanouir maintenant afin que demain, ils et elles deviennent des adultes épanouis. La commission Vuadens Demain, d'après les résultats du sondage et les réflexions, discussions et investigations réalisées par la suite, fait donc la proposition suivante :

Nous souhaitons que les programmes FriTime et MidnightSport soient mis en place sur la commune de Vuadens pour la prochaine législature et que la commission Vuadens Demain participe à la concrétisation de ce projet en étroite collaboration avec le Conseil communal.

En effet, les services FriTime et MidnightSport poursuivent la vocation de développer une politique active qui cible directement l'enfance et la jeunesse ainsi que la cohésion entre celles-ci et le reste de la collectivité. Ce sont des programmes qui sont déjà en place dans nombre de communes de notre canton comme Marly, Bulle mais aussi des plus petites comme Cugy, Ursy, Mézières et sont en parti subventionnés par l'Etat.

Dans la commune du Gibloux par exemple, c'est un projet qui a été porté par le groupe PLR au sein de la commission enfance et jeunesse présidée par le vice-syndic Fabien Schaffer, avec qui notre commission a eu la chance de pouvoir collaborer pour composer cette proposition. Les services FriTime et MidnightSport permettraient de compléter le soutien qu'apportent déjà les sociétés locales, d'une part en proposant une offre d'activité ponctuelle et le Conseil communal d'autre part sur le plan financier par le soutien et le développement des écoles, des structures de garde et des infrastructures communales destinées aux sociétés locales. Les buts de ces deux projets sont globalement les suivants :

- développer la communication destinée à la population de moins de 20 ans,
- créer un réseau avec ce groupe de population,
- renforcer la cohésion communale via la population des moins de 20 ans,
- renforcer le dynamisme des sociétés locales en les valorisant,
- promouvoir la santé, le sport et la culture,
- utiliser les infrastructures communales,
- et enfin développer une réelle politique communale en matière d'enfance et de jeunesse.

Le projet FriTime (vous pourrez trouver toutes les informations sur leurs sites internet) s'adresse aux enfants jusqu'à 12 ans soit la 8^{ème} Harmos ou la 6^{ème} primaire. C'est un projet cantonal soutenu par la subvention enfance et jeunesse de la DSAS, la loterie romande, la Commission cantonale, loRo-Sport et la fondation Isabelle Hafen.

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

Il vise à encourager les communes fribourgeoises à développer des activités extrascolaires gratuites pour les enfants et à améliorer l'offre existante. Une association du même nom a d'ailleurs été créée avec pour but de coordonner, de soutenir et de pérenniser les projets communaux. Les communes participantes deviennent donc membres de l'association FriTime et s'engagent, pour 4 ans, à mettre en place un calendrier d'au minimum 12 activités extrascolaires gratuites réparties sur l'année (soit environ 1 par mois) en utilisant les infrastructures existantes et en collaborant avec le réseau local.

Le projet MidnightSport quant à lui est porté par la Fondation IdéeSport (vous pouvez aussi trouver toutes les informations sur leurs sites internet). C'est une fondation à but non lucratif active au niveau national et depuis de nombreuses années. Ce projet part d'un constat simple : les jeunes ont envie de se retrouver le week-end au travers d'activités diverses mais n'ont en théorie ni les moyens financiers ni l'âge pour les offres classiques commerciales. Le projet MidnightSport, qui vise à ouvrir les salles de sport aux jeunes de 13 à 17 ans durant le week-end, permet donc de toucher les jeunes adolescents en leur mettant à disposition un lieu et un programme d'activités sportives varié où se rencontrer en bougeant et en s'amusant. La participation est gratuite et sans engagement. Par ailleurs, le projet MidnightSport est aussi un canal de prévention par les pairs sur les problématiques actuelles.

Les caractéristiques générales en sont :

- la gratuité,
- l'ouverture à toutes et à tous,
- la liberté (pas d'inscription préalable),
- la régularité de l'offre,
- la diversité et non la compétitivité des activités.

Malgré les finances de la commune, la commission de Vuadens Demain pense qu'il faut faire de ces deux projets une priorité, car la jeunesse est une priorité qui, si elle n'est pas prise suffisamment tôt en considération, peut causer à long terme des pertes tant financières qu'humaines bien plus conséquentes encore.

Pour conclure, voici les avantages globaux qui attendent les différents acteurs dans le cas où la proposition serait traitée, puis acceptée :

- pour les enfants : intégration sociale, renforcement du bien-être, se retrouver, partager, échanger développer des compétences, participer activement,
- pour les communes : valoriser le travail associatif, utiliser les infrastructures, améliorer la cohésion sociale et son image auprès de la population,
- et enfin pour les organisations impliquées, donc sociétés et autres : se faire connaître, acquérir de nouveaux membres, travailler en réseau, valoriser le travail des membres.

Aussi, nous invitons la commune et plus précisément les dicastères concernés, d'élaborer en étroite collaboration avec la commission Vuadens Demain pour une durée déterminée un plan d'actions qui touchent concrètement nos jeunes.

Merci pour votre attention.

Mme Sandy Maillard demande si quelqu'un souhaite réagir à cette proposition. Elle donne la parole à Mme Alexandra Clerc.

Mme Alexandra Clerc :

Madame la Présidente,

Je vous remercie pour toutes ces informations. Je vous montre aussi le flyer : on la déjà au niveau de la commune, on a été effectivement approché cet automne par une personne qui s'est gentiment présenté à nous et à mon collègue M. Daniel Bovigny.

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

Effectivement, c'est aussi un thème qui nous tient à cœur. Cet automne on a peu eu de temps car on a été bien occupé par le projet de la bibliothèque qui aboutit. Mais c'est notre cheval de bataille pour l'année prochaine, on ne manquera pas d'y associer des membres de la commission Vuadens Demain pour aller dans ce projet. Maintenant, on a encore une salle supplémentaire, il faut qu'on puisse l'utiliser et je pense ce sera une bonne formule.

Mme Sandy Maillard remercie Mme Alexandra Clerc et continue avec une prise de parole de nouveau la commission de Vuadens Demain.

Là, il ne s'agit pas d'une proposition mais de questions et aussi d'une espèce de rapport comme on a l'habitude de le faire à chaque assemblée pour notre commission.

La commission Vuadens Demain s'est réunie deux fois depuis l'assemblée générale du 22 mai dernier. Nous poursuivons nos discussions pour tirer profit du sondage que nous avons réalisé auprès de nos co-citoyens et co-citoyennes. Et avant toutes choses nous souhaiterions remercier le Conseil communal d'avoir pris en compte les commentaires liés à la place du village et notre collaboration nous semble vraiment précieuse et nous désirons la faire perdurer.

En ce sens, nous souhaitons adresser les questions suivantes au Conseil communal qui font notamment suite à certaines questions que nous avons posées par e-mail et aussi à certaines questions qui ont surgi au cours de la soirée (donc navrée pour les redites).

Point 1 : nous soutenons la question concernant les mesures d'accompagnement à la mise en place du projet Valtraloc, plus particulièrement en ce qui concerne la Route du Briez, durant et après les travaux.

Point 2 : concernant l'éventuel aménagement en zone 20 ou 30 des quartiers résidentiels et de la modération du trafic comme au Dally, des études et contrôles de vitesse ont apparemment été menées sur la demande des citoyens et citoyennes, et il est ressorti de celles-ci qu'il n'était pas nécessaire d'instaurer des modérations de trafic dans ces endroits-là. Notre question est donc : pourrions-nous consulter cette étude et l'interprétation qui en résulte pour notre propre information ainsi que pour l'information des citoyens et citoyennes qui ont demandé que cette étude soit faite ?

Point 3 : le Conseil communal pourrait-il intégrer la Route de l'Adrey à ses réflexions futures concernant notamment la construction de trottoirs ?

Point 4 : sachant que tout le monde s'accorde à dire que la sortie de Coop est en l'état inadaptée à une circulation sécurisée, le Conseil communal pourrait-il, en attendant les aménagements prévus par le dossier Valtraloc, intervenir auprès des propriétaires du bâtiment de la Coop afin d'améliorer la sécurité et la visibilité des automobilistes :

- d'une part en installant deux miroirs, respectivement un à la sortie de la Coop et un à la sortie de la Route de la Laiterie, soit aux deux points stratégiques de ce carrefour
- et d'autre part, en envisageant d'instaurer éventuellement une circulation à sens unique pour éviter les croisements ?

Dans le cas où les propriétaires refuseraient d'entrer en matière, nous pourrions contacter les instances cantonales.

Merci de votre attention.

Mme Sandy Maillard reprend sa casquette de présidente, et demande si le Conseil communal souhaite déjà réagir à ces questions ? Ce n'est pas le cas.

La parole n'est plus demandée.

Mme Sandy Maillard :

Il est temps pour moi de clore cette séance. Avant cela je souhaiterai seulement ajouter un petit mot. Encore un me direz-vous, étant donné qu'on a plusieurs casquettes voilà.

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

Notre Conseil a connu bien des remous depuis le printemps. Si l'on regrette certains départs, on ne peut cependant que se réjouir des arrivées, qui démontrent bien qu'au fond il n'y a de constant que le changement. Faisons donc bon accueil à ces nouveaux et nouvelles arrivantes et soutenons-les dans leurs mandats.

Aussi, et je me fais la voix ici de plusieurs conseillères générales et conseillers généraux, j'enjoins au Conseil communal de continuer à œuvrer pour que communication et transparence soit des mots d'ordre dans notre commune, respectivement pour que les informations officielles et qui peuvent être transmises pour une connaissance complète des dossiers soit absolument communiquées à toutes et tous les membres du Conseil général. Et si ces informations étaient confidentielles et internes au Conseil communal, alors qu'elles ne filtrent pas tant qu'elles ne concernent personne d'autres que les Conseillers communaux.

Il nous reste encore un an et demi à siéger, soit l'équivalent de trois assemblées régulières. Efforçons-nous ensemble de conserver un climat de travail critique mais serein, pointu mais constructif. Veillons à maintenir le dialogue entre nos différentes instances tout en ne craignant pas de porter haut nos valeurs, pour autant qu'elles n'incitent pas à la haine d'autrui et qu'elles procèdent d'une volonté d'agir pour le bien commun, pour lequel nous nous sommes toutes et tous engagé-e-s. Œuvrons pour toujours plus d'ouverture d'esprit, de tolérance et de non-jugement. Cela ne signifie pas que nous n'avons pas le droit d'avoir nos opinions, mais celles-ci doivent rester dans les limites du respect d'autrui ainsi que de sa liberté de vivre. N'oublions pas que c'est d'abord l'Humain qui doit être au centre des préoccupations, et que l'argent est un moyen de servir notre épanouissement à toutes et tous.

Je vous remercie pour votre dévouement à la tâche citoyenne et déclare cette séance officiellement close.

La séance est levée à 21h34.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Secrétaire :

Véronique Margueron

La Présidente :

Sandy Maillard